



## Pv 2017 j avais fait opposition

Par **Raynaud patricia**, le 11/11/2018 à 13:20

Bjr debut octobre je me fais verbaliser pour 2 infractions exces de vitesse sans radar et non respect des distances de sécurité car quand j ai vu les gendarmes avec les gyrophares je me suis rabattue derriere un camion pour les laisses passer bref j ai eut les pv et j ai fait opposition debut octobre 2017.

Aucune reponse

Hier je recois une lettre recommandée du tribunal me reclamant le montant normal

Comment me sortir de cette situation ???

La prescription d un an s applique t elle ??

Merci pour votre aide c est urgent

Par **martin14**, le 11/11/2018 à 14:11

Votre récit n'est pas simple à interpréter ..

Vous avez reçu semble-t-il une ordonnance pénale ..

Vous avez un mois pour faire opposition ..